

ENJEUX

Au début du XXI^e siècle, le nombre de migrants est évalué à 3,5 % de la population mondiale. En 2015, 244 millions de personnes vivent dans un pays autre que celui dans lequel elles sont nées. Si la migration a souvent représenté une entreprise périlleuse, elle est aussi une aventure humaine positive, répondant à la quête d'une vie meilleure. Pourtant, dans un contexte de fermeture des États, les migrations transfrontalières sont synonymes de drames humains quotidiens. De la frontière serbo-hongroise à l'île italienne de Lampedusa, des plages turques aux côtes de Calais, des pays d'Amérique latine à la frontière étatsunienne, les migrations peinent à être envisagées autrement que sous l'angle d'une crise.

Si le désir de quitter son pays peut relever de causes très diverses, l'expérience des migrants soulève des questionnements communs liés au déplacement, à la question ou non du retour, à la nostalgie du pays d'origine, au statut d'étranger. Plus largement, la migration interroge les appartenances, le dedans et le dehors, l'ailleurs et la frontière comme réalités administratives mais également comme représentations mentales.

La migration est aussi le ressort d'une création protéiforme. Nombreux sont les artistes et les écrivains à questionner la condition humaine à l'aune de cette expérience sensible à la fois personnelle et universelle, au point que des catégories, sans doute artificielles, sont apparues, comme « littérature migrante », « cinéma d'exil » ou « arts de diaspora ».

- COMMENT LA MIGRATION RECOMPOSE-T-ELLE LE RAPPORT D'UN INDIVIDU À SON PAYS NATAL ?
- QUELLE EST L'AMPLEUR DES MIGRATIONS ACTUELLES ?
- QUELLES SONT LES FIGURES ARTISTIQUES DE L'EXIL ?

MILLE ET UN MIGRANTS

Migrant Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), il n'existe pas au niveau international de définition universellement acceptée du terme. Il s'agit d'une personne qui se déplace de manière volontaire vers un autre pays (ou une autre région) en vue d'améliorer ses conditions de vie et ses perspectives d'avenir.

Clandestin Forme substantivée de l'adjectif qui qualifie une activité illégale et secrète, ce terme désigne communément le migrant qui entre dans un État en se dérobant aux contrôles douaniers et policiers et qui ne dispose pas du titre de séjour lui permettant de résider dans l'État où il se trouve.

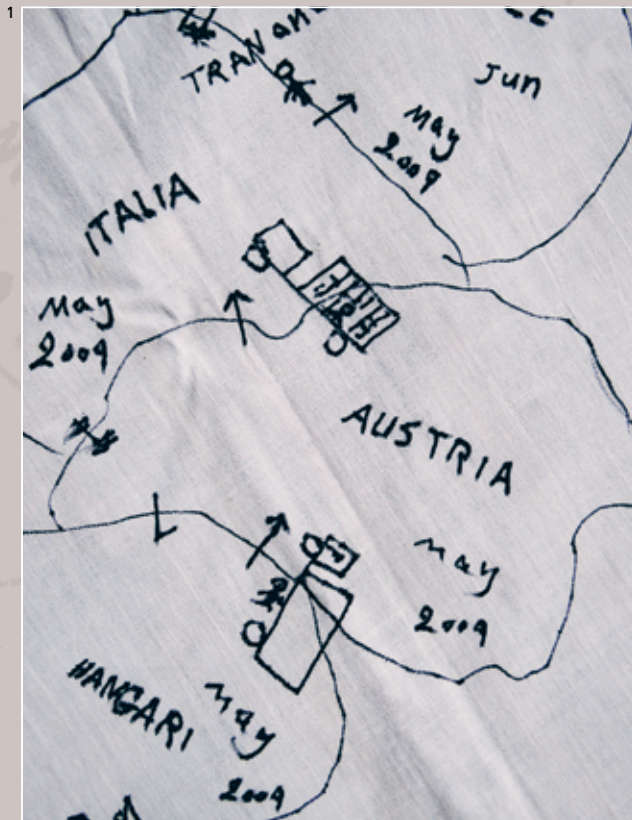
Expulsé Personne étrangère ayant fait l'objet d'une mesure d'expulsion (c'est-à-dire d'une obligation de quitter l'État dans lequel elle se trouve) ou qui est en cours de reconduction dans son pays d'origine.

Exilé Personne contrainte de vivre en dehors de son pays d'origine. Plus que la migration, qui désigne un phénomène social, l'exil renvoie aussi à l'état émotionnel de l'exilé, à son sentiment de se trouver en dehors de son pays et de sa culture.

Émigré L'émigré est celui qui quitte son pays de résidence pour s'installer durablement dans un autre État. Selon l'OIM, le droit international reconnaît à chacun le droit de quitter son pays, sans que ce droit s'accompagne *a priori* de celui d'entrer sur le territoire d'un autre État.

Immigré L'immigré est celui qui se rend dans un État dont il ne possède pas la nationalité avec l'intention de s'y installer.

Voyageur Personne qui se déplace hors de son lieu de résidence, pour une durée plus ou moins longue, pour des raisons



Ces cartes, comme différents objets documentaires et artistiques, ont été réalisées à Grenoble en 2013 dans le cadre du projet « Cartographies traverses » qui a réuni douze personnes en situation de demande d'asile, des artistes plasticiens et deux géographes [voir l'interview, p. 6].



1. Détail d'une carte tracée par H. S., réfugié afghan, pour décrire son parcours.
2. Carte-maquette réalisée par Nasruddin Farouk Gladeema, originaire du Soudan.

personnelles (comme le tourisme) ou professionnelles. À la différence de la migration ou de l'exil, le voyage suppose un retour dans le lieu d'origine et suggère l'absence de contrainte.

Réfugié Personne qui se trouve hors de son pays et qui, selon les termes de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), « craint avec raison d'[y] être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques », et ne veut pas en conséquence y retourner ou se réclamer de la protection de ce pays. L'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) a la charge du sort des réfugiés à l'échelle mondiale. Le statut de réfugié procure une autorisation de séjour dans l'État où la personne se trouve.

Expatrié Individu qui a migré hors de son pays d'origine, dans une démarche volontariste ou sous la contrainte. Ce terme désigne généralement une personne disposant d'une bonne situation sociale qui a décidé de s'installer dans un pays étranger pour des raisons professionnelles ou personnelles (études, etc.).

Rapatré Réfugié, prisonnier de guerre ou interné civil ayant fait l'objet d'une opération de retour dans son État d'origine. Ce terme peut aussi s'appliquer aux diplomates et fonctionnaires internationaux rappelés dans leur pays en raison d'une crise survenue dans l'État où ils sont en poste.

Apatride Individu qui n'est considéré comme ressortissant par aucun État en vertu de son droit sur la nationalité ou de sa Constitution. L'apatride est sans nationalité,

soit qu'il n'en ait jamais eu, soit qu'il l'ait perdue. L'une des raisons majeures de l'apatridie est la dissolution d'un État qui se sépare en plusieurs (la « succession d'États »). La Convention de 1954 relative au statut des apatrides organise leur condition juridique.

Demandeur d'asile Personne ayant formulé une demande d'admission sur le territoire d'un État en qualité de réfugié, et qui est dans l'attente d'une réponse de la part de l'autorité compétente.

Travailleur migrant temporaire Travailleur qui séjourne dans le pays qui l'emploie pour une période limitée spécifiée dans son contrat de travail.

Voir les « Termes clés de la migration » sur le site de l'OIM : www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration